



AVANCEMENT DE GRADE POUR TOUS ! VOTRE FICHE DE PAYE EST ENTRE VOS MAINS !

**Lundi 28 MARS 2011
Venez manifester votre désaccord Place de l'Hôtel de Ville dès 12h30**

Lors de ses vœux, le Maire de Paris a affirmé :

« Je souhaite notamment trouver les moyens les plus efficaces de limiter les effets de certaines décisions gouvernementales, en particulier le gel du point d'indice, dont je sais l'inquiétude légitime qu'il suscite ».

Après ces déclarations de Monsieur le Maire, qu'en est-il de votre salaire ?

Si le Maire de Paris n'a pas le pouvoir d'augmenter la valeur du point d'indice, il peut permettre l'avancement de grade de tous les agents qui en remplissent les conditions ...

le 28 mars, le Conseil de Paris ne décidera pas de notre avenir sans nous !

un préavis de grève est déposé entre 12h et 14h 00

Si vous faites grève, il vous en coûtera 1/210^{ème} de votre salaire mensuel par heure de grève. Prenons des exemples :

- Pour un salaire de 1300 euros, une heure de grève = 6 euros
- Pour un salaire de 1800 euros, une heure de grève = 10 euros
- Pour un salaire de 2500 euros, 1 heure de grève = 12 euros

NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !